

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation , nous portons à votre connaissance que six points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 30/1/2007 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Les cinq premiers points émanent de Monsieur Philippe Soutmans, Conseiller Communal Ecolo, le dernier est issu de Monsieur Georges Herbint, Conseiller Communal PS.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. Energie:

La Commune de La Bruyère a été invitée à participer à un regroupement des communes namuroises au sein d'IDEFIN en vue de négocier collectivement des tarifs électriques et gaziers pour les communes participantes: le Collège a-t-il accepté cette proposition et si oui, avec quel mandat ?

2. Agenda 21:

Suite à la Déclaration de Politique Communale déposée le 22 décembre 2006, le Collège compte-t-il engager la Commune de La Bruyère dans un processus Agenda 21 local ?

3. Courses de quads à Saint-Denis:

le Bourgmestre a-t-il donné son autorisation pour la course de quads des 17 et 18 mars 2007 ? Si oui, cette autorisation a-t-elle été portée à la connaissance du public ?

4. Inventaire des bâtiments insalubres et décisions:

Visiblement, une maison insalubre semble abandonné 42, route de Gembloux à Rhisnes: la commune tient-elle un inventaire de ce type de bâtiment et quelle est l'action développée par le Collège pour éviter les risques éventuels au voisinage ?

5. Suivi des points complémentaires du Conseil Communal du 22 décembre :

5.1. Règlement d'ordre intérieur (ROI) du Conseil Communal

Quelle a été la décision du Collège à notre demande de création d'un groupe de travail sur le ROI ?

5.2. Nuisances sonores à Rhisnes: Construction d'un merlon de terre

Le dossier (échange de courrier entre le cabine du Ministre Daerden et les riverains) a été remis au Bourgmestre, comme demandé lors du dernier Conseil : quelles ont été dès lors les décisions prises par le Collège pour faire réaliser les travaux de construction du merlon promis par le Ministre ?

6. Ma commune accessible à tous: Quelles sont les mesures que la Commune de La Bruyère développera pour une accessibilité au logement des personnes à mobilité réduite

La Bruyère, le 26/1/2007

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE